

# MULTI-ACCUEIL



De  
**12** mois à  
**4** ans

Reprise des cours

Mercredi 7/09/22



## \* Lieu de pratique

SPOR'TILUC - 83 rue Abélard - Lille 03.20.60.41.81

## \* Nos atouts et temps forts

\* **LE MULTI-ACCUEIL pour les enfants à partir de 12 mois !!!** (dès l'acquisition de la marche). 32 places (dont 27 réservées aux enfants Lillois et 5 aux non Lillois).

Le projet est basé sur le jeu, la multiplication des expériences et de découvertes. Elle concerne des enfants à partir de 12 mois jusque 4 ans.

La souplesse d'accueil sera une priorité et l'accueil d'enfants différents sera possible dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé en relation avec la famille et les partenaires sociaux.

Sur l'idée "Grands à la crèche, Petits à l'école" pour préparer les enfants à l'entrée à l'école maternelle !

\* **BABYLUC (A.C.M)** : Pour les 2-4 ans, possibilité d'inscriptions complémentaires en Accueil Collectif de Mineurs (page ci-contre).

\* **NOUVEAU BABY FAMILLE** : Venez pratiquer une heure d'activité physique avec votre enfant ! Les activités changent tous les mois.

\* **CAFES PARTAGE** : Groupes de parole permettant aux familles de trouver des pistes, d'amener des réflexions sur des rythmes liés à la Petite Enfance.



## \* Créneaux horaires

### \* LE MULTI-ACCUEIL :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h hors vacances scolaires. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 pendant les vacances scolaires (fermé 4 semaines l'été et 2 semaines à Noël)

**BABYLUC (A.C.M)** : le mercredi de 8h à 18h30 hors vacances scolaires. Du lundi au vendredi de 8h à 17h30 pendant les vacances scolaires

\* **NOUVEAU BABY FAMILLE** : 1 samedi par mois (9h30-10h30)

\* **CAFES PARTAGE** : Le jeudi matin (toutes les 6 semaines) de 9h à 11h



## \* Cotisations

\* **LE MULTI-ACCUEIL** : La cotisation est fixée par rapport aux ressources des familles variant selon la composition de la famille (ci-dessous proposée à l'heure), pour les enfants accueillis régulièrement ou occasionnellement.

Pour les enfants accueillis en urgence (sans réservation et dans la limite des places disponibles) ou les familles se situant au dessus du plafond CNAF, la cotisation appliquée sera la suivante (cotisation calculée sur la base des participations familiales de l'année antérieure N-1) :

Prise en compte des traitements et salaires de la famille avant toutes déductions (sur présentation du dernier avis d'imposition).

En cas d'absence de ressources, nous nous référerons au forfait plancher CNAF. Le repas pourra se prendre si la réservation horaire qui précède ou succède l'horaire du repas est au moins équivalente à 3 heures. Aucun supplément ne sera demandé pour le repas.

Le règlement intérieur est disponible au secrétariat de SPOR'TILUC.



## \* Documents d'inscription

Dernier avis d'imposition du foyer - numéro d'allocation CAF

## \* Tenue

doudou, tétine pour la sieste - pantoufles - change



Renseignements et inscriptions au secrétariat  
d'accueil du SPOR'TILUC - 03.20.60.41.81  
contact@luc.asso.fr